



Commune  
de Vérossaz

Formulaire à retourner à :

Administration communale  
Case postale 22

1891 Vérossaz

Ou par e-mail : [finances@verossaz.ch](mailto:finances@verossaz.ch)

## Demande de réservation

Locataire : .....

Personne responsable (si différente du locataire) : .....

Adresse complète : .....

N° de téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

### LOCAUX DÉSIRÉS

**Bâtiment scolaire :**  Salle de gymnastique **Prise des clés :**

*Vendredis dès 17 h | Week-end dès 10 h | Location en semaine possible uniquement sur accord de la commune.*

Salle du préau avec cuisine :

*Période scolaire dès 19 h (mercredis dès 13 h) | Hors période scolaire et week-end dès 10 h 30.*

**Chétillon :**  Couvert  Salle (anciennement buvette du FC)

Motif de la location : .....

Date : ..... Nombre de personnes : .....

Heure de début : ..... Heure de fin : .....

Le(a) soussigné(e) accepte les conditions de location figurant sur le règlement d'utilisation ainsi que les tarifs y relatifs et reconnaît s'y conformer.

Lieu et date : .....

Signature (représentant légal pour les mineurs) : .....

### **Pour la remise des clés, merci de prendre contact avec les responsables des locations.**

Responsable couvert de Chétillon et de la salle « buvette FC » | **Personnel de la voirie | 079 368 31 15**

Responsable pour la salle du préau et la salle de gym | **Mme Muriel Anex | 079 436 66 06.**

**NB :** Le contrôle de l'inventaire est obligatoire lors de la prise et lors de la remise des locaux (pas de réclamation possible si l'inventaire n'a pas été fait). Les locataires prennent leurs propres sacs poubelles et doivent rendre les locaux propres (balayage et nettoyage du sol si nécessaire). A défaut, le nettoyage sera facturé en sus.

Pour rappel, les locataires sont priés de respecter le repos nocturne à partir de 22h.

### ***A compléter par l'administration communale***

Date de réception de la demande : .....

Demande acceptée le : .....

Location fixée à : CHF..... (non compris : frais de nettoyage et rangement non effectués, pertes et casses éventuelles).

## **Tarifs de location dès le 1 janvier 2026**

Les cas spéciaux, non prévus ci-après, seront réglés par l'Administration Communale.

### **Salle de gymnastique (journée et/ou soirée)**

---

- Domiciliés : CHF 200.- /jour
- Non domiciliés : CHF 400.- /jour

### **Salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)**

---

- Domiciliés : CHF 120.- /jour
- Non domiciliés : CHF 250.- /jour

### **Combiné salle de gymnastique et salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)**

---

- Domicilié : CHF 270.-
- Non domiciliés : CHF 600.-/jour

### **Couvert de Chétillon**

---

- Domiciliés : CHF 200.-/jour
- Non domiciliés : CHF 350.-/jour
- 

### **Salle de Chétillon**

---

- Domiciliés : CHF 200.-/jour
- Non domiciliés : CHF 350.-/jour

### **Sociétés locales**

---

- La location est gratuite et est accordée pour un seul objet à la fois. Si deux objets sont loués simultanément la commune facturera à la société locale le moins cher des deux.